

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Mardi 22 Novembre 2022

Effectif du conseil communautaire : 110 membres

Membres en exercice : 110

Quorum : 56

Membres présents : 77

Pouvoirs : 8

Membres votants : 85

Date de la convocation : 16/11/2022

L'an deux mille vingt-deux et le mardi vingt-deux novembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents : Jean-Michel ADELIN, Francis AGASSE, André ANTHIERENS, Bernard AUBRY, Marie-Line BACHELOT, Sabrina BECHET, Valéry BEURIOT, Jean-Noël BONNEVILLE suppléant de Philippe BOULLIER, Roger BONNEVILLE, Guillaume BOULAYE, Danielle CAMUS, Françoise CANU, Louis CHOAIN, Manuel CHOLEZ, Pascal COGNIN, Camille DAEL, Jean-Claude DANIEL, Philippe DANNEELS, Jean-Luc DAVID, Marc DEFIEBER suppléant de Claude GEORGES, Delphine DELACROIX-MALVASIO, Patrick DELANOUE, Jean-Pierre DELAPORTE, Christian DESLANDE, Sylvie DESPRES, Pascal DIDTSCH, Claudine DODELANDE, Michèle DRAPPIER, Myriam DUTEIL, Gérard FAUCHE, Sara FERAUD, Pascal FINET, Bernard FORCHER, Martine GOETHEYN, Jean-Marie GOSSE, Nicolas GRAVELLE, Jean-Louis GROULT, Valérie GUYOMARD suppléant de Joël DESCAMPS, Thierry HAMON suppléant de Olivier PIQUENOT, Jocelyne HEURTAUX, Eric JEHANNE, Marie-Christine JOIN-LAMBERT, Pascal LAIGNEL, Jean-Pierre LE ROUX, Rémy LECAVELIER DESETANGS, Lucette LECLERCQ, Didier LECOQ, Françoise LEDUC, Gérard LEMERCIER, Sébastien LERAT, Patrick LHOMME, Yannick LUCAS, Dominique MABIRE, Céline MACHADO, Jean-Louis MADELON, Didier MALCAVA, Philippe MATHIERE, Georges MEZIERE, Christelle MONNIER, Nadia NADAUD, Jean PLENECASSAGNE, Jean-Jacques PREVOST, Bruno PRIVE, Françoise ROCFORT, Colette RODRIGUE, Jean-Claude ROUSSELIN, Yves RUEL, Ulrich SCHLUMBERGER, Frédéric SCRIBOT, Pascal SEJOURNE, Nicolas SEYS, Claude SPOHR, Michel THOUIN, André VAN DEN DRIESSE, Jean-Baptiste VOISIN, Philippe WATEAU, Guillaume WIENER.

Etaient absents/excusés : Caroline BEAUMONT, Sébastien CAVELIER, Dominique CIVEL, Philippe COUTEL, Guillaume CROMBEZ, Frédéric DELAMARE, Edmond DESHAYES, Jean DUTHILLEUL, Franck GIFFARD, Sonia GUEDON, Jean-Bernard JUIN, Marie-Françoise LECLERC, Gérard LELOUP, Janine LEROUVILLOIS, Josette MUSSET, Brigitte PANNIER, Frédérique PARIS, Mickaël PEREIRA, Donatien PETIT, Françoise PREYRE, Denis SZALKOWSKI, Françoise TURMEL, Josiane VARAISE, Jacques VIEREN, Jean-Louis VILA.

Pouvoirs : Michel AUGER donne procuration à Yves RUEL, Christian BAISSÉ donne procuration à Jean-Jacques PREVOST, Anne BARTHOW donne procuration à Guillaume BOULAYE, Sandrine BOZEC donne procuration à Ulrich SCHLUMBERGER, Charles-Edouard DE BROGLIE donne procuration à Nicolas GRAVELLE, Patrick HAUTECHAUD donne procuration à Myriam DUTEIL, Sébastien ROEHM donne procuration à Jean-Pierre LE ROUX, Marie-Lyne VAGNER donne procuration à Louis CHOAIN.



Délibération n° 218/2022 : Avenants n°3 aux conventions d'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties dans le quartier prioritaire de Bourg-le-Comte au titre de 2023.

Monsieur le Président expose que dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2020, deux conventions d'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties dans le quartier prioritaire de Bourg-le-Comte ont été signées en mars 2017 entre la Ville de Bernay, la Préfecture de l'Eure, la Communauté de Communes de Bernay et ses Environs et l'une avec la Siloge et l'autre avec Mon Logement 27 pour la période de 2016 à 2018.

Conformément à la loi, ces conventions permettent l'abattement de la TFPB, à hauteur de 30% selon les modalités établies par le « Cadre National d'utilisation de la TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour la qualité de vie urbaine ».

A ce titre, les bailleurs sociaux élaborent un programme d'actions faisant l'objet de l'abattement TFPB pour chaque année de la convention. Ils peuvent intervenir sur plusieurs axes : renforcement de la présence du personnel de proximité, formations et soutien des personnels de proximité, sur-entretien, gestion des déchets et encombrants/épaves, tranquillité résidentielle, concertation et sensibilisation des locataires, animation et le « vivre ensemble », petits travaux d'amélioration de la qualité de service.

Etant compétente en matière de la Politique de la ville depuis le 1^{er} janvier 2018, l'Intercom Bernay Terres de Normandie a signé les deux avenants aux conventions au titre de 2019 et 2020 puis 2021 et 2022.

La loi de finance initiale pour 2022 a prorogé le dispositif d'abattement TFPB en QPV pour 2023. Cette disposition est reprise au I de l'article 1388 bis du CGI et va nécessiter le ciblage d'actions et l'élaboration d'un avenant à la convention d'abattement TFPB.

Aussi, il est proposé les deux avenants aux conventions au titre de 2023. Ces derniers seront signés entre l'Intercom Bernay Terres de Normandie, la Préfecture, la Ville de Bernay et les bailleurs sociaux respectifs.

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- ✓ **AUTORISE** le Président à signer les deux avenants aux conventions d'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties dans le quartier prioritaire de Bourg-le-Comte.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
77	8	85	0	85	0	85

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20221122-218_2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2022

Affichage : 28/11/2022

Le Président,
Nicolas GRAVELLE

